Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du LUNDI 29 AOUT 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'actualité et les dernières annonces ministérielles ont malheureusement placé cette rentrée scolaire 2016 dans un climat d'inquiétude, voire de peur. En effet, depuis le printemps dernier et les menaces proférées par Daesh contre l'école publique laïque et ses professeurs, la menace terroriste est réelle et ne peut être traitée à la légère.

Les plus de 53.000 écoles et établissements du second degré doivent bien sûr être mis en sécurité. Mettre des forces de sécurité en faction devant chaque établissement n'étant ni matériellement réalisable, ni souhaitable, il y a nécessité à ce que la communauté éducative s'approprie désormais une culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels. La répétition des actes terroristes alourdit donc de fait la responsabilité des personnels. Nous devons néanmoins rappeler que ces derniers ne sont pas des professionnels de la sécurité. Ils doivent donc être accompagnés par des spécialistes (diagnostic de sécurité des locaux, organisation des exercices de confinement ou d'attentat-intrusion).

La formation et l'accompagnement de tous les personnels doivent être mis en place. Dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois des associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs.

Les collectivités locales ont leur part dans cette affaire en termes de mobilisation et d'investissement. Citons simplement la question des différentes sonneries d'alerte qui pose de réels problèmes (équipement des établissements et écoles et modernisation des systèmes.) Cette culture de la vigilance et de la sûreté, que nous devons tous nous approprier aujourd'hui, passe par des exercices réguliers de façon à ce que tous aient les « bons réflexes » si le pire devait se produire. On ne peut pas être, sur ces questions, dans de simples logiques d'injonction. Ainsi, à la lecture des documents disponibles sur le site du Ministère, aussi pléthoriques soient-ils, les enseignants restent très largement perplexes. Les exemples d'exercices présentés, notamment en maternelle, laissent à penser que leurs auteurs n'ont probablement pas mis les pieds depuis fort longtemps dans une salle de classe.

Pour le SE-Unsa cet accompagnement des personnels est donc fondamental si l'on veut éviter que ce type d'exercice ne sème la panique, tant chez les élèves que chez les parents, ou ne vire franchement au ridicule.

C'est pour cela que le SE-Unsa conseille aux enseignant(e)s de solliciter les équipes de circonscription pour les aider dans l'application des instructions concernant les mesures et les consignes de sécurité dans les écoles annoncées par la ministre le 24 août dernier.

Vous nous réunissez aujourd'hui afin d'examiner les affectations des 47 enseignants restés jusqu'ici sans poste. D'après les documents préparatoires que vous nous avez adressés, seule une enseignante n'aurait toujours pas d'affectation et une autre serait nommée brigade en attente. Cette situation contraste avec celle de l'an passé et nous montre que la situation de surnombre connue ces dernières années dans notre département est bel et bien révolue. Malgré l'augmentation du nombre de brigades, il est donc d'ores et déjà à craindre une année difficile en ce qui concerne le remplacement.

A la lecture de ces mêmes documents, la question des postes à profil interpelle à nouveau. Ainsi, le SE-Unsa s'étonne que trois postes de « plus de maîtres que de classes » demeurent vacants quand 16 collègues du département ayant expressément sollicité ce type de poste se sont vu opposer un avis défavorable. Vous allez donc être contraint de nommer un enseignant qui aurait certainement préféré obtenir un poste en classe-type dans une école où un enseignant titulaire d'un poste d'adjoint avait émis le souhait d'exercer sur celui de « plus de maîtres que de classes ». Le SE-Unsa qualifie volontiers cette situation d'ubuesque.

A propos des demandes de révision d'affectation, dont nous vous remercions de nous avoir communiqué le détail, le SE-Unsa vous demande de présenter au sein de cette commission les critères qui vous ont amené à accepter certaines d'entre elles.

Comme l'an passé, vous ne semblez pas avoir prévu la tenue d'un CTSD de rentrée. Le SE-Unsa vous demande donc si le comptage de rentrée que vous aviez annoncé en juillet dernier dans certaines écoles aura bien lieu. De même, dans le contexte d'équilibre décrit plus haut, de combien de moyens disposez-vous pour pourvoir aux ouvertures nécessaires ?

Enfin, le SE-Unsa vous demande de bien vouloir exprimer votre position quant aux 2 demi-journées pouvant être dégagées pour des temps de formation et de réflexion inscrites au calendrier scolaire. Nous tenons à rappeler ici que les sens des verbes « pouvoir » et « devoir » comportent des nuances certaines qui ne sauraient vous échapper.